



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

**Monsieur Didier GUILLAUME**  
**Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation**  
**Hôtel de Villeroy**  
**78, rue de Varenne**  
**75007 PARIS**

Morlaix, le 21 avril 2020

Monsieur le Ministre,

En Bretagne, comme dans d'autres territoires, nous observons la validation par certains préfets de chartes permettant de diviser par deux les distances de précaution pour pulvériser les pesticides.

L'arrêté pris en date du 27 décembre 2019 portait pourtant les distances de sécurité minimales pour la pulvérisation des pesticides à proximité des lieux habités, à 5 m pour les cultures basses, type maraîchage, et à 10 m pour les cultures hautes.

Or, depuis ce mois d'avril, 25 départements (dont tous les départements bretons), ont permis de revoir ces distances à 3 m pour les cultures basses et 5 m pour les cultures hautes.

La raison serait celle de l'impossibilité de tenir des concertations publiques en cette période de crise et de confinement, ce que nous pouvons tout à fait entendre.

Néanmoins, pourquoi se baser ainsi uniquement sur les chartes proposées par la FNSEA ou par certaines chambres d'agricultures, plutôt que de conserver les distances indiquées lors de l'arrêté, dans l'attente de la reprise des concertations ? C'est la question que nous, parlementaires, nous nous posons à ce jour.

En effet, en ces temps de crise sanitaire, une telle permission nous semble aberrant. Nos concitoyens sont aujourd'hui confinés à domicile et pour bon nombre d'entre eux vivant à côté de zones agricoles, permettre de telles pratiques, c'est faire le choix d'ignorer leur santé.

Ainsi Monsieur le Ministre, nous souhaitons collectivement vous interpeller sur le sujet et vous faire part de notre mécontentement.

Plus que jamais la santé des français doit être au cœur de nos priorités et cela inclut la qualité de leur environnement ; maintenons des distances d'épandage des pesticides réelles avec leurs habitations.

En vous adressant, Monsieur le Ministre, nos plus sincères salutations distinguées.

**Sandrine LE FEUR, Députée du Finistère ;**  
**Jean-Charles LARSONNEUR, Député du Finistère ;**  
**Laurence MAILLART-MEHAIGNERIE, Députée d'Ille-et-Vilaine ;**

**Yannick KERLOGOT**, *Député des Côtes-d'Armor* ;  
**Barbara POMPILI**, *Députée de la Somme* ;  
**Jean-Marc ZULESI**, *Député des Bouches-du-Rhône* ;  
**Yves DANIEL**, *Député de Loire-Atlantique* ;  
**Cédric VILLANI**, *Député de l'Essonne* ;  
**Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT**, *Députée de l'Isère* ;  
**Laurence VANCEUNEBROCK**, *Députée de l'Allier* ;  
**Stéphane TROMPILLE**, *Député de l'Ain* ;  
**Jimmy PAHUN**, *Député du Morbihan* ;  
**Maud PETIT**, *Députée du Val-de-Marne* ;  
**Matthieu ORPHELIN**, *Député de Maine-et-Loire* ;  
**Loïc DOMBREVAL**, *Député des Alpes-Maritimes* ;  
**Nathalie SARLES**, *Députée de Loire* ;  
**Sébastien NADOT**, *Député de Haute-Garonne* ;  
**Erwan BALANANT**, *Député du Finistère* ;  
**Yannick HAURY**, *Député de Loire-Atlantique* ;  
**Frédérique DUMAS**, *Députée des Hauts-de-Seine* ;  
**Delphine BAGARRY**, *Députée d'Alpes-de-Haute-Provence* ;  
**Anissa KHEDER**, *Députée du Rhône* ;  
**Bérangère ABBA**, *Députée de Haute-Marne* ;  
**Yolaine DE COURSON**, *Députée de la Côte-d'Or* ;  
**Elisabeth TOUTUT-PICARD**, *Députée de Haute-Garonne*.